

## MAIRIE DE DAMBENOIS



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2017

Le mercredi treize septembre deux mille dix-sept, le Conseil Municipal de Dambenois s'est réuni sous la présidence de Monsieur NUSSBAUMER Bernard, Maire.

Convocation du 5 septembre 2017.

Présents : MMES ANILE Corinne, DEGIEUX Marie-Laure, STRUB Agnès, VILLANI Brigitte, MM BALON David, DI BELLO Cédric, GRABER Marcel, HUSSARD Alexandre, KOBEL Michel, NUSSBAUMER Bernard, POURCHET Philippe et VOLLMER Serge.

Absentes excusées : MMES CHAILLET Anny, BESTEIRO Séverine donne pouvoir à M POURCHET Philippe

Absent : M. PAGE Michel

Secrétaire de séance : MME DEGIEUX Marie-Laure

Approbation du compte rendu de la séance du 7 juin 2017.

#### DELIBERATIONS

##### **1 – Décision modificative n°1 : Achat photocopieur :**

Le photocopieur de l'école étant en fin de vie, il a été décidé avec le Directeur de l'école de transférer le photocopieur SHARP de la Mairie acheté en 2012 à l'école de Dambenois avec une extension du contrat de maintenance de 4 années.

La commande d'un nouveau photocopieur pour la Mairie s'élève à 3 900 € HT (avec une garantie pour cinq ans / copie et service).

Cette dépense n'étant pas prévu au budget, une décision modificative s'impose pour le transfert de crédits :

- 5000 € en dépenses imprévues

+ 5000 € à l'article 2183 Matériel de bureau et informatique.

## **2 – Diminution du temps de travail de Madame Brigitte WOUTERS – ATSEM :**

Suite au retour de la semaine de 4 jours d'école et à une demande écrite de l'agent, il convient de modifier les horaires de travail de Madame WOUTERS Brigitte, Agent Spécialisé Principal de 2<sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles. Son temps de travail hebdomadaire sera réduit de 27 h à 25 h par semaine tout en conservant son annualisation du temps de travail alternant des périodes travaillées (périodes scolaires) et non travaillées (vacances scolaires).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

de modifier l'emploi d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à 25 h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

## **3 – Indemnité de fonction du Trésorier :**

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 autorisant les fonctionnaires de l'Etat à fournir des conseils en matière de préparation des documents budgétaires.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 2 Abstentions :

- APPROUVE le concours du receveur municipal pour ses fonctions de conseil du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 août 2017 à la Trésorerie de Sochaux,

- DECIDE d'accorder l'indemnité de conseil au taux 75 % pour une gestion de 240 jours soit 204,27 € à Monsieur Nicolas GARDOT PYOT, receveur.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6225.

## **4 – Demande d'autorisation occupation du domaine public pour activité ambulante :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier qu'il a reçu de Monsieur LOPEZ Francis domicilié à AUDINCOURT. Cette personne souhaite installer un camion pour fournir des paëllas sur le parking situé 1 rue de Brognard à Dambenois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017. Le Maire expose qu'il convient d'établir une convention fixant les modalités de mise à disposition du domaine public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour le stationnement du camion ambulante sous l'enseigne « Dêlic' Paëlla », un jour par semaine,

- AUTORISE le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public.

### **5 – Tarifs encarts publicitaires bulletin municipal :**

Monsieur le Maire rappelle que le bulletin d'informations municipales est mis en page par la Société Lyndor Activités et édité par Estimprim trois fois dans l'année. Pour pallier cette dépense, des encarts publicitaires ont été attribués à 2 commerçants ambulants exerçant sur le territoire communal : Pizza Cyril et Dêlic'paëlla. Le tarif proposé pour l'insertion d'un encart publicitaire est fixé par commerçant à :  
- 100 € par parution.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à cette proposition.

### **6 – Demande de subvention Comité Etude et Préservation des basses vallées de l'Allan et de la Savoureuse :**

Vu la demande de subvention exceptionnelle de 200 € du Comité d'étude et de préservation des basses vallées de l'Allan et de la Savoureuse en date du 5 juin 2017 concernant des missions de suivi scientifique, de gestion et d'entretien de ces espaces.

Le Conseil Municipal à l'unanimité dit que les subventions 2017 ont déjà été allouées, et souhaite que Monsieur DELFINO Dominique réitère sa demande pour le Budget Primitif 2018 en développant le projet et en joignant les statuts de l'association.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

#### **- Projet d'école :**

Le Président de Pays de Montbéliard Agglomération dans son courrier adressé aux 3 communes du RPI sur le projet de réalisation d'un pôle scolaire en site unique. Il précise que le Conseil de communauté en septembre 2016 a validé le principe du versement d'un fonds de concours commun plafonné à 842 871 € pour le développement de ce projet.

Le futur pôle se porte sur le terrain de l'ancienne base de vie de chantier de la phase n°1 de la ZAC en extension de Technoland en dehors des secteurs cessibles du parc d'activités. Le Président confirme son accord de principe quant à la vente. Cependant ce terrain le long du ban communal de Brognard est grevé d'une canalisation de transport de gaz, et les services GRT Gaz apprécieront le risque au regard de la construction d'un ERP.

#### **- Internet Haut Débit :**

La réponse de PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION à propos de notre courrier sur la connexion Internet Haut Débit pour les Dambenoisiens :

Le Président de PMA dit que ce sujet est une priorité. PMA travaille actuellement sur l'élaboration d'une stratégie globale de déploiement d'infrastructures haut débit sur l'ensemble du territoire élargi. Il devrait nous proposer une solution qui permettra d'améliorer significativement cette situation et ceci dans des délais raisonnables.

Le Conseil Municipal de Dambenois fera un courrier au Président de PMA pour lui rappeler les engagements pris et lui demander quelle solution sera mise en œuvre très prochainement.

D'autre part, depuis juin, des administrés et la direction de l'école se plaignent du faible débit. Le Maire vient de contacter les services PMA pour nous mettre en relation avec la direction d'Orange afin de trouver très rapidement une solution.

**- Date remise des prix maisons fleuries :**

Vendredi 20 octobre à 18 h en Mairie pour les 10 lauréats.

Une invitation sera envoyée prochainement.

**- Les chemins de l'honneur :**

Afin de valoriser les jeunes habitants du Doubs méritant le Département et l'association des Maires du Doubs sollicitent les élus pour recenser les jeunes de Dambenois concernés par un acte de bravoure auprès de citoyens en danger, d'une implication en direction de publics fragiles ou dans de multiples actions d'intérêts collectifs, ces jeunes susceptibles d'être nommés à ce prix seront recensés par la Municipalité avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

**- Formation pour les artificiers :**

Philippe POURCHET contacte M et Mme JOLY pour obtenir le planning des formations pour assurer le feu d'artifice (nouvelles normes) de juillet 2018. Cédric DI BELLO et Michel KOBEL sont intéressés.

**REMERCIEMENTS :**

- L'Association MPT remercie le conseil municipal pour l'aide apportée les 13 et 14 juillet.

- Reine et Patrick AUDROUHIN remercie le CCAS pour le geste de solidarité lors du décès de leur fille Amandine.

- Le FC Allenjoie pour la subvention de fonctionnement de 65 €.

Séance levée à 22 h

Le Maire  
Bernard NUSSBAUMER